

Le laboratoire Lilly France annonce la réévaluation par la Commission de la Transparence de la place de Trulicity® (dulaglutide) 0,75 mg et 1,5 mg dans la prise en charge du diabète de type 2 ainsi que l'évaluation par la Commission de la Transparence de deux nouveaux dosages du dulaglutide à 3 mg et 4,5 mg.

Neuilly-sur-Seine, 28 avril 2021 - Le laboratoire Lilly France annonce les conclusions de la réévaluation par la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de Santé de l'agoniste du récepteur du GLP-1 (AR-GLP-1) dulaglutide 0,75 mg et 1,5 mg dans la prise en charge de l'adulte atteint de diabète de type 2 au vu de ses bénéfices cardio-vasculaires (étude REWIND) et de son efficacité métabolique (programme AWARD)

1,2
. Cette réévaluation tient compte également des nouvelles données de tolérance disponibles. A cette réévaluation vient s'ajouter l'annonce des conclusions de l'évaluation par la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de Santé des dosages supplémentaires du dulaglutide à 3 mg et 4,5 mg, pour le traitement de l'adulte atteint de diabète de type 2

En résumé :

La Commission de la Transparence a octroyé **au dulaglutide 0,75mg et 1,5mg une ASMR IV** (Amélioration du Service Médical Rendu mineure) dans la prise en charge de l'adulte atteint de diabète de type 2

La Commission de la Transparence a ainsi octroyé **au dulaglutide 3 mg et 4,5 mg un Service Médical Rendu (SMR) important** pour la prise en charge de l'adulte atteint de diabète de type 2 dans les mêmes indications que dulaglutide 0,75 mg et 1,5 mg **et une ASMR V**

(Amélioration du Service Médical Rendu Insuffisant) par rapport aux dosages 0,75 mg et 1,5 mg

Écrit par Lilly

Dimanche, 09 Mai 2021 15:53 - Mis à jour Dimanche, 09 Mai 2021 16:07

Références :

1. Gerstein HC et al. Dulaglutide and cardiovascular outcomes in type 2 diabetes (REWIND): a double-blind, randomised placebo-controlled trial. The Lancet 2019 [doi. org/10.1016/S0140-6736\(19\)31149-3](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(19)31149-3).

[doi.](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(19)31149-3)

2. Résumé des caractéristiques du produit Trulicity®

3. Avis de la Commission de la Transparence Trulicity 2 dec. 2020